



La Société du Paysage de Grand-Pré / Réunion du Conseil d'intendance

Objet : Procès-verbal approuvé de la réunion
Date et heure de la réunion : Le 19 août 2014 – de 13 h à 14 h 30
Lieu : Téléconférence

Administrateurs présents		
Claude DeGrâce (coprésident)		Société Nationale de l'Acadie (SNA)
Jean Leung (présidente)		Association communautaire de la région de Grand-Pré
Beverly Palmeter	En ligne jusqu'à 14 h 20	Grand Pré Marsh Body
Hélène Lavigne	Absence motivée	Société Nationale de l'Acadie (SNA)
Charlie Curry		Association communautaire de la région de Grand-Pré
Stan Surette		Société Promotion Grand-Pré
Mike Ennis, conseiller municipal		Municipalité du comté de Kings
Robert Moreau		Parcs Canada
Marilyn Perkins	Absence motivée	Première Nation Glooscap
Ann Palmeter		Administratrice élue au suffrage universel
Naomi Blanchard	En ligne jusqu'à 14 h 20	Administratrice élue au suffrage universel
Administrateurs d'office présents		
Ina Amirault		Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse
Marcel McKeough		Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse
Loretta Robichaud	Absence motivée	Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse
Madelyn LeMay		Municipalité du comté de Kings et coordonnatrice de la gestion du site
Personne-ressource		
Angela Morin		Secrétaire de séance

1. Réunion sur les options de dotation

M^{me} Leung, présidente, ouvre la réunion à 13 h 10 et donne des précisions sur son déroulement.

M^{me} Blanchard demande des éclaircissements quant à la nature de la réunion pour savoir si elle est extraordinaire, pour faire suite à son courriel aux coprésidents à cet égard.

M. Moreau et M. Surette proposent de poursuivre sous la forme d'une réunion extraordinaire consacrée à la dotation du poste de coordonnateur ou coordonnatrice de la gestion du site. Les administrateurs francophones sont consultés, et tous sont d'accord pour déroger à l'obligation de fournir un ordre du jour et une annonce bilingues pour cette réunion-ci.

M. Surette demande ce qu'il en sera pour l'ordre du jour de la présente réunion extraordinaire. M^{me} Leung note que seuls deux points ont été soumis au Conseil d'intendance. Il est

convenu d'examiner ces points et, si le temps le permet, de considérer les points supplémentaires soulevés par M. Moreau, à la discrétion du Conseil.

- 2. Recommandations du groupe de travail sur la planification de la dotation du poste de coordonnateur ou coordonnatrice de la gestion du site**
- M. Moreau, appuyé par M. DeGrâce, coprésident, propose la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail comme suit :**
- 1. On demandera à la Municipalité du comté de Kings de prolonger le détachement de Madelyn LeMay auprès de la Société jusqu'au 31 mars 2015 ou jusqu'à l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice à temps plein de la gestion du site, selon la première éventualité – en prévoyant une courte période de chevauchement.**
 - 2. Le Conseil lancera une demande de propositions en vue de la sélection d'un cabinet de gestion des ressources humaines qui aura le mandat de trouver jusqu'à dix candidats ayant les qualifications requises pour occuper ce poste. Le coût de tels services ne devrait pas dépasser 20 000 \$.**
 - 3. L'échelle de rémunération, qui devrait se situer entre 60 000 \$ et 75 000 \$, sera indiquée dans l'offre d'emploi.**
 - 4. Un comité de sélection, responsable de passer des entrevues avec les 10 candidats et d'en recommander un en particulier au Conseil, sera mis sur pied. Les trois personnes suivantes ont accepté de siéger au comité de sélection : M. DeGrâce, coprésident, M. Ennis, conseiller municipal, et M. Moreau. M^{me} Lemay jouera un rôle consultatif auprès de ce comité.**

On discute de l'intervention de Chris Moore, gestionnaire des ressources humaines du comté de Kings, et il est noté que le coût pouvant atteindre 20 000 \$ ne comprend pas le processus d'entrevue.

M. Moreau observe que la date proposée pour la prolongation du détachement de M^{me} Lemay pourrait se traduire par un délai plus long que prévu pour pourvoir le poste, et qu'il n'a pas été envisagé que M^{me} Lemay reste plus d'une semaine ou deux après l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice de la gestion du site.

M^{me} Blanchard souligne que la première tentative de trouver un(e) titulaire du poste à la coordination de la gestion du site, encore une fois avec l'aide de M. Moore, a été nationale. Elle recommande que l'on fasse appel aux services d'un avocat spécialisé en droit du travail pour examiner les références en vue d'une période d'essai. Il peut être impossible d'exiger une période d'essai pour les candidats recrutés à l'extérieur de la province. Elle suggère aussi d'inviter le cabinet de recrutement de cadres à prendre part au comité de sélection. Elle mentionne que le budget est élevé pour une période de deux mois et que les fonds n'ont pas encore été affectés pour l'embauche d'un comité de recrutement de cadres, ce qui signifie qu'il faudrait une proposition officielle du Conseil pour modifier le budget.

On mentionne la nécessité d'améliorer la description du poste et la DP, et d'assurer l'uniformité entre les documents.

M. Moreau indique que la Commission de la fonction publique ne partage pas ses tests linguistiques et suggère de recourir au CanTest / TestCan que l'Université d'Ottawa offre aux ONG. Les tests sont effectués en ligne et comprennent des volets de compréhension, de rédaction et d'expression orale en français et en anglais. **Mesure : M. Moreau assurera un suivi sur ce point et en rendra compte au Conseil.**

M^{me} Blanchard, appuyée par M^{me} A. Palmeter, propose de remplacer, au point 2, « cabinet de gestion des ressources humaines » par « cabinet de recrutement de cadres ». La proposition est adoptée avec une abstention.

M^{me} Blanchard, appuyée par M^{me} A. Palmeter, propose de remplacer, au point 3, « qui devrait se situer entre 60 000 \$ et 75 000 \$ » par « à établir ». Proposition adoptée.

M^{me} Blanchard, appuyée par M^{me} B. Palmeter, propose de modifier le point 4 de façon à ajouter une femme au comité de sélection et à choisir cette

bénévole lors de la prochaine réunion du Conseil d'intendance. Quatre membres votent en faveur de cette proposition et trois autres votent contre; la présidente vote de façon à égaliser le nombre de voix, conformément aux articles 42 et 16 du règlement administratif, puis M^{me} Leung décide de ne pas procéder à cette modification. Une abstention.

M. Moreau, appuyé par M. DeGrâce, coprésident, propose la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail comme suit :

1. On demandera à la Municipalité du comté de Kings de prolonger le détachement de Madelyn LeMay auprès de la Société jusqu'au 31 mars 2015 ou jusqu'à l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice à temps plein de la gestion du site, selon la première éventualité – en prévoyant une courte période de chevauchement.

2. Le Conseil lancera une demande de propositions en vue de la sélection d'un cabinet de recrutement de cadres qui aura le mandat de trouver jusqu'à dix candidats ayant les qualifications requises pour occuper ce poste. Le coût de tels services ne devrait pas dépasser 20 000 \$.

3. L'échelle de rémunération du candidat retenu est à établir.

4. Un comité de sélection, responsable de passer des entrevues avec les 10 candidats et d'en recommander un en particulier au Conseil, sera mis sur pied. Les trois personnes suivantes ont accepté de siéger au comité de sélection : M. DeGrâce, coprésident, M. Ennis, conseiller municipal, et M. Moreau. M^{me} Lemay jouera un rôle consultatif auprès de ce comité.

On discute plus en profondeur de la DP et de la description du poste, telles qu'elles ont été présentées par le groupe de travail. Il est convenu d'envoyer les commentaires du groupe de travail à M^{me} Morin, et que la DP et la description du poste seront ensuite soumis de nouveau à l'examen du groupe de travail. Une fois cet examen terminé, les documents seront envoyés au Conseil.

M. Moreau fait remarquer que le Conseil a approuvé la DP en adoptant la proposition ci-dessus et que le groupe de travail a

accepté d'apporter les corrections demandées par les membres du Conseil.

3. Pouvoirs de signature bancaires

M. Curry, appuyé par M. Ennis, propose que le Conseil nomme les coprésidents, M^{me} Jean Leung et M. Claude DeGrâce, ainsi que M^{me} Beverly Palmeter et M. Charlie Currie, trésorier, comme signataires autorisés auprès de la banque de la Société. La proposition est adoptée. Une abstention.

M^{me} Blanchard et M^{me} B. Palmeter quittent la réunion à 14 h 20.

M^{me} Leung, présidente, estime que le quorum est toujours atteint, et les administrateurs acceptent d'examiner un autre point.

4. Prolongation de la saison d'automne du lieu historique national de Grand-Pré

M. Moreau fournit de l'information générale au sujet de l'entente conclue, l'an dernier, entre le Conseil et Parcs Canada. Il explique qu'on lui a accordé la permission de renouveler l'entente visant la prolongation de la saison d'automne uniquement selon les mêmes modalités que l'an dernier. Il ajoute que Parcs Canada pourrait absorber les coûts de déneigement de l'entrée au parc d'observation pendant l'hiver. Il précise que l'ouverture du lieu historique national deux jours de plus par semaine en septembre et en octobre 2013 a coûté de 1 300 \$ à 1 400 \$ environ au Conseil, et que, selon lui, le coût serait à peu près le même cette année. Pour maintenir le parc d'observation ouvert et déneigé en hiver, le coût s'élèverait à 2 400 \$ pour Parcs Canada. Ce coût d'entretien est laissé à la discrétion de Parcs Canada, puisque la décision de fermer les sites est pancanadienne, à moins qu'un soutien financier externe ne soit apporté.

M. DeGrâce, coprésident, appuyé par M. Curry, propose que la Société renouvelle son partenariat avec Parcs Canada pour une deuxième année, selon des modalités similaires à celles de 2013, afin de prolonger l'ouverture du lieu historique national de Grand-Pré deux jours de plus par semaine en septembre et en octobre 2014. Parcs Canada absorberait les coûts de déneigement du parc d'observation pour garder celui-ci accessible en hiver. La proposition est adoptée. Une abstention.

5. Adjourment / Levée de la séance

M^{me} Leung, présidente, lève la séance à 14 h 26.

Fichier :

Procès-verbal, réunion du 19 aout 2014, Société du Paysage de Grand-Pré.doc